

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)

Membres absents : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Direction des Musées – Adhésion à l'ICOM

M. Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces adhésions permettent d'avoir accès à des informations culturelles, recueillir de la documentation, constituer des réseaux sociaux, participer à des événements ou des rencontres sur le plan national, voire international.

Ainsi, il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'ICOM (International Council Of Museums - Conseil International des musées), association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

L'ICOM est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musées voué à la recherche, à la conservation, à la pérennité et à la transmission à la société, du patrimoine naturel et culturel mondial.

Les objectifs de l'ICOM sont principalement d'établir des normes professionnelles et déontologiques applicables aux activités des musées, d'émettre des recommandations sur ces sujets de façon à faire progresser les connaissances et sensibiliser à la conservation du patrimoine. Ainsi, c'est sous l'égide de l'ICOM que la journée d'études du 23 mai dernier sur la thématique « Comment valoriser l'engouement des publics pour le patrimoine ? » a été organisée à Dijon.

Cette adhésion, d'un montant annuel de 571,00 €, permettrait de se rapprocher des 20 000 musées membres, d'avoir accès aux derniers événements, expositions, programmes de recherches et de formations des autres musées...

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – Décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2019 et pour les années suivantes à l'association ICOM ;

2 – Décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 571 € pour l'année 2019 ;

3 - M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ